

# Compte rendu du conseil municipal du jeudi 08 avril

Le jeudi 8 avril, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mauroux.

Le conseil Municipal s'est tenu à huis clos en application des directives sanitaires.

Etaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard, Héquet, Rosier et Dias.

Etaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Fouassin, Kodden, Lecourt, R'Ghigha, Soulier et Xuereb.

Excusé : Emmanuel Lecourt

Absente: Catherine Maisonneuve.

En présence de Mme Moz, secrétaire

## A l'ordre du Jour :

### • Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2021

Approuvé à l'unanimité

### • Vote des taux d'imposition des taux de taxes directes.

#### Taxe foncière bâtie :

La loi de finances 2020 prévoit la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière bâtie en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2020, la commune appliquait un taux de 25,21 % et le département un taux de 23,46%. En 2021, la commune doit augmenter son taux de taxe foncière bâtie à 48,67 % ( 25,21 + 23,46 % ) pour ne pas perdre de recettes cette année. Les montants réclamés aux contribuables n'augmenteront pas en 2021.

#### Taxe foncière non bâtie :

Le maire propose de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le non bâti fixé à 172,95 %.

Adopté à l'unanimité.

- Présentation et vote du budget primitif 2021 :

#### Budget de fonctionnement :

Le budget est présenté par Thierry Fouassin au conseil.

Le budget prévisionnel 2021 prévoit une hausse des dépenses principalement dues à une augmentation de la contribution au SIVU( regroupement scolaire) et à l'attribution au personnel du RIFSEEP.

Le budget de fonctionnement dégage 24 500 € de réserve pour des dépenses imprévues.

#### Budget d'investissement :

En 2021, sept opérations d'investissements seront budgétées. (toiture de l'école, mur de la Garenne, plateau sportif, matériel communal, terrain de pétanque, chemin de Paillargues, achat d'un terrain à côté du cimetière). Le montant global s'élève à 131 646 € TTC.

Sur cette somme, 50 000 € seront récupérés par la commune par le remboursement de la TVA et par l'octroi de subventions.

Un emprunt à court terme devra être contracté pour cette somme.

Un emprunt à moyen terme de 75 000 € devra être contracté pour le reste.

Adopté à l'unanimité.

- Demande d'achat de terrain au patus de Péchaussou :

Un habitant du hameau de Péchaussou souhaite acheter une partie du patus situé devant sa maison. La surface est d'environ 110m<sup>2</sup>.

Ce sont les habitants du hameau de Péchaussou inscrits sur la liste électorale qui devront voter pour accepter la vente de cette parcelle.

Le conseil municipal doit d'abord se prononcer sur l'acceptation ou non de la demande.

Adopté à l'unanimité.

- Questions diverses :

Une étude sera faite pour offrir aux maurouxois un service d'aide à l'utilisation de l'informatique.

Fin de la séance à 22h15.